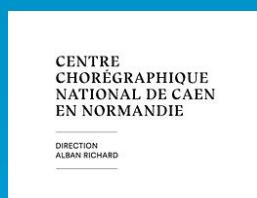
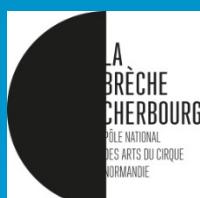




PROPOSITIONS DE RÉSIDENCES D'ARTISTES ANNEE 2019-2020

Schéma départemental des enseignements et
des pratiques artistiques en amateur



SOMMAIRE

❖ Résidences d'artistes : petit rappel sur les règles à respecter	P 4
❖ Les propositions de résidences 2019-2020 par thématiques	P 9
1. <u>Musique</u>	P 10
Strange O'Clock	P 11
2. <u>Danse</u>	P 15
Ashley Kent	P 16
3. <u>Théâtre</u>	P 22
Cie Le Ballon vert	P 23
❖ Calendrier et contacts	P 27
❖ Annexe	P 29

Établi comme chaque année en lien avec les structures ressources du territoire (le FAR Agence musicale régionale, le Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie, l'Archipel de Granville, scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » et la Plateforme 2 pôles cirque en Normandie – La Brèche), ce listing est fourni à titre indicatif, comme autant de pistes de réflexions pour la construction de projets de résidences toutes disciplines et esthétiques confondues pour l'année 2019-2020.*

N'hésitez pas à consulter les sites internet indiqués pour compléter les informations, et à entrer directement en contact avec les artistes via les adresses mail communiquées.

* Proposition en arts du cirque non encore déterminée, à venir possiblement courant mai en fonction des possibilités de la programmation à La Brèche sur 2019-2020 et/ou d'autres projets artistiques autour des arts du cirque en lien avec le territoire.

**RESIDENCES
D'ARTISTES :
PETIT RAPPEL
SUR LES REGLES
À RESPECTER DE
PART ET D'AUTRE**

Petit rappel sur les résidences d'artistes au sein des établissements d'enseignement artistique

La mise en place d'une résidence d'artiste(s) au sein d'un établissement d'enseignements artistiques, synonyme de belle aventure, à la fois artistique, pédagogique et humaine, implique également des engagements de la part à la fois des établissements d'enseignement artistique (direction, enseignants, élèves, parents) et des artistes accueillis.

UNE RESIDENCE D'ARTISTES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une résidence consiste à **accueillir un ou plusieurs artistes**, dans un **lieu** (en l'occurrence un établissement d'enseignement artistique) où sont **mis à disposition des moyens et outils permettant de mener à bien un travail de création artistique ou de recherche**. Cet accueil implique également des **temps de rencontres et ateliers de pratique**, autour de la démarche créatrice propre à l'artiste/aux artistes, en direction des enseignants et élèves de l'établissement (ou des établissements) d'enseignement artistique, mais aussi possiblement d'autres publics extérieurs à l'établissement (établissements scolaires, groupes d'amateurs du territoire, habitants, etc.).

Attention, une résidence d'artiste(s) et notamment une résidence de création, ne s'apparente donc pas :

- A une master class « améliorée » ou approfondie ;
- A une simple succession d'ateliers s'apparentant à des « cours » : il s'agit bien d'un **projet d'action culturelle, et non d'enseignement**. L'artiste ne prend donc en aucun cas la place de l'enseignant, mais intervient dans l'idée de faire découvrir aux élèves son univers propre, sa démarche, et de les y « immerger » pendant quelques jours ;
- A un accueil dans des locaux non adaptés, occupés et/ou ne permettant pas à l'artiste de créer dans les meilleures conditions ;
- A un travail de création ne suscitant aucune rencontre avec les élèves (ateliers de pratique, répétitions publiques, etc.)

UNE RESIDENCE, POUR QUOI FAIRE ?

Une résidence artistique dans un établissement, c'est du « donnant-donnant » :

- La résidence offre à l'artiste un **lieu d'accueil**, un **accompagnement technique**, une possibilité de programmation dans la ville, tout en l'invitant à **confronter son projet au public**. Répétitions ouvertes, projet pédagogique et ateliers de pratique, rencontres avec les publics, sont autant de moments qui lui permettent de faire **découvrir sa démarche artistique**, les processus créatifs qui l'animent, son univers.
- L'accueil d'un artiste en résidence, **amène à mettre la pratique artistique au cœur des activités et de la vie de l'école**. L'élève acquiert une compréhension globale du milieu dans lequel évolue l'artiste en le côtoyant sur une base régulière.

De plus, de la même manière que les compétences d'un sportif de haut niveau servent à construire celles de « l'apprenant » à différents stades, suivre la démarche de création d'un artiste permet à l'élève de se nourrir, d'élargir son champ de compétences. Il peut se projeter, se construire en tant qu'« artiste » autonome, complet et polyvalent, et qui sait ? S'imaginer lui-même en bout de chaîne. La motivation de l'élève s'en trouve alors renforcée.

- Pour l'équipe enseignante aussi, une résidence d'artiste est une **ouverture dans les contenus d'enseignement**, un **projet fédérateur** qui se construit avec elle afin de définir des objectifs pédagogiques transversaux et de créer un cadre de travail et d'échanges approprié pour l'artiste et les élèves.

UNE RESIDENCE, QUELLES MODALITES ?

- *Calendrier* :

La résidence se déroule au sein d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement artistique, sur un **temps minimum de 15 jours** (2 semaines, fractionnées ou non dans l'année) en cas de résidence dans un établissement, à **3 semaines** (fractionnées ou non dans l'année), en cas de résidence partagée entre plusieurs établissements d'enseignement artistique.

- *Conditions d'accueil* :

L'accueil d'un artiste en résidence – d'autant plus pour une *résidence de création* – suppose que l'établissement mette à disposition un **espace dédié** à l'artiste, a minima une **salle de répétition**, qui sera libre dans l'idéal pendant toute la durée de la résidence, et dans laquelle l'artiste pourra travailler sa création en toute sérénité, et disposer son matériel comme il l'entend. Si la salle doit être partagée avec les autres activités habituelles de l'école (par exemple salle disponible le matin pour les répétitions/la création et réservée aux cours de musique l'après-midi), il conviendra de s'efforcer de trouver le bon équilibre pour ne pas pénaliser les élèves ou utilisateurs habituels du lieu, ni imposer aux artistes des changements trop fréquents ou des périodes de travail trop courtes ou trop entrecoupées.

-> L'accueil d'une résidence signifie donc toujours nécessairement un **réaménagement des lieux / salles de cours** habituellement occupés dans l'année pour les différentes activités de l'établissement d'enseignement artistique. Il convient d'en avoir conscience dès le départ.

-> Il est par ailleurs fondamental et indispensable d'**établir en amont un planning précis**, ainsi qu'un **descriptif de l'espace d'accueil**, approuvé par chacune des 2 parties (établissement d'enseignement artistique et artiste).

Lors du lancement de la résidence, un moment de **présentation officielle du projet artistique** (par exemple sous la forme d'un « pot d'accueil »), et des différents temps forts prévus tout au long des 15 jours ou 3 semaines répartis sur l'année, peut être un bon moyen de faire connaissance, dans un contexte chaleureux, en conviant à la fois les élèves, les enseignants, mais aussi les parents d'élèves, et pourquoi pas les habitants du territoire, qu'une telle proposition peut potentiellement intéresser, ce d'autant plus si des temps de répétitions publiques ou autres moments d'échanges ouverts au grand public sont proposés.

Ceci permet à l'ensemble des élèves de l'établissement et des enseignants de rencontrer pour la 1^{ère} fois les artistes, de mieux s'approprier le projet de résidence, mais aussi possiblement de le « décloisonner » et de le rendre moins « confidentiel », en l'ouvrant à d'autres publics.

- *Déroulement et suivi de la résidence :*

La résidence doit se **partager entre temps de création et actions pédagogiques/culturelles**, en direction prioritairement des élèves de l'établissement d'enseignement artistique et de leurs enseignants, mais aussi dans la mesure du possible en direction du public au sens large du terme (dans l'idée de faire rayonner la résidence sur le territoire). Ces actions peuvent se décliner sous différentes formes, en fonction des projets artistiques accueillis, et des attentes des uns et des autres :

- Ateliers de pratique artistique ;
- Rencontres et échanges sur le processus créatif en cours ;
- Répétitions publiques ;
- Implication d'amateurs ou du public dans le processus de création ;
- Interventions en milieu scolaire ;
- Etc.

La résidence peut, selon les projets, **se terminer par un temps de restitution**, qui pourra associer une partie des élèves ou non, et être ouverte au tout public ou seulement aux élèves et parents d'élèves de l'établissement d'enseignement artistique. Ceci ne revêt pas un caractère obligatoire, mais peut être valorisant, à la fois pour les artistes et pour les élèves ayant pu suivre leur travail.

Bien entendu, ce programme d'actions culturelles doit être élaboré là aussi en amont, de façon conjointe et partagée entre les parties prenantes, en précisant si possible le volume d'heures prévu, les modalités d'intervention, ainsi que le planning.

Attention toutefois à ne pas « surcharger » les artistes avec un planning trop complet d'interventions auprès des élèves de l'établissement ou d'autres structures. Un équilibre est à trouver entre les envies de chacun et les capacités à y répondre, en fonction du temps imparti, des coûts et de la disponibilité des artistes. S'il ne s'agit pas de réduire les temps de rencontres avec les élèves à peau de chagrin, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse où les artistes n'auraient plus suffisamment de temps pour créer.

Enfin, en termes de suivi de la résidence, **il est bon de prévoir un bilan final**, à la fois quantitatif et qualitatif, avec l'ensemble des partenaires. Celui-ci peut être oral dans un premier temps, mais il est toujours intéressant de prévoir également un bilan écrit et partagé par chacun, qui pourra ensuite permettre de nourrir la réflexion sur le dispositif, les points positifs mais aussi les aspects à améliorer et/ou retravailler.

- *Un cadre conventionné ?*

Sur tous ces différents aspects, il peut être intéressant de prévoir un document cadre, de type **contrat** ou **convention**, qui servira de référence et organisera les relations des

partenaires entre eux (engagements mutuels de l'artiste et des organisateurs de la résidence). Ce document pourra notamment préciser :

- Le statut et le rôle du porteur de projet / du coordinateur ;
- La « commande » faite à l'artiste, distinguant l'artistique du culturel, le temps imparti à la création personnelle de l'artiste et celui dévolu aux actions avec les élèves/les habitants ;
- La période, la durée, la régularité de la présence de l'artiste en résidence, les conditions de son accueil (lieu dédié, matériel, etc.) ;
- Les obligations de chacun des partenaires (moyens matériels, financiers, communication, etc.) ;
- Les conditions administratives, légales et juridiques (assurances et responsabilités, annulation du contrat, etc.) ;
- Les conditions financières, précisant l'apport financier de chaque partie (collectivité locale, conseil départemental, autres ressources)
- La méthode prévue pour évaluer collectivement le projet.

(cf. modèle de Convention-type en annexe)

RAPPEL DES CRITERES DE RECEVABILITE pour l'appel à projets du Conseil départemental

- La résidence doit avoir lieu entre septembre et juin ;
- La résidence peut concerner tous les champs de la création artistique contemporaine et les approches pluridisciplinaires ;
- Possibilité de résidences partagées entre plusieurs établissements d'enseignements artistiques d'un même territoire ;
- Durée minimale de 2 semaines (résidence accueillie par un seul établissement d'enseignement artistique) à 3 semaines (résidence partagée) ;
- Choix de(s) l'artiste(s) à la libre initiative de l'établissement ou sur proposition du Conseil départemental (listing d'artistes fourni, établi en lien avec les structures ressources du territoire);
- Résidences organisées autour de plusieurs temps forts: ateliers de pratiques artistiques, pratiques collectives liées à la création, moments de visibilité du travail, restitution publique finale ;
- La résidence devra être soutenue financièrement par la collectivité locale (commune ou communauté de communes/d'agglo) : valorisation, mise à disposition de locaux au minimum, participation sur l'hébergement et les repas des artistes, etc. L'intervention financière du Conseil départemental pourra s'élever à hauteur de 50 % maximum du montant total de la résidence, plafonné à 5 000 € Par ailleurs, le FAR Agence musicale régionale pourra intervenir à hauteur de 1 000 € sur les résidences proposées par ses soins ;
- Les habitants peuvent être associés au temps de résidence, notamment via l'accueil partagé de(s) l'artiste(s) (hébergement et repas).

LES RESIDENCES PAR THEMATIQUES

1. MUSIQUE

Strange O'Clock



Présentation et parcours artistique

Strange O'Clock est un duo, composé de Cély (Céline Laurent) et Christophe Balasakis : les 2 artistes se rencontrent en 2010, et, après plusieurs formations communes, créent *Strange O'Clock* en avril 2016 : la formation, qui fusionne le blues et les mélodies d'Afrique de l'Ouest, résonne en eux comme une évidence.

Christophe compose les lignes musicales, il joue à trois guitares (électro-acoustique, électro-acoustique en open et électrique) et les met tour à tour en avant. Ses riffs poignants sont soutenus par le jeu de calebasse à pulse minimale et la voix saisissante de Cély.

Cély quant à elle compose les lignes de voix, écrit les textes (en français, anglais ou dioula). Tout en les respectant, ils se jouent des codes, les rencontrent, les bousculent; ce qui porte à écouter et sentir autrement.

Alliage de blues, rock, musique mandingue et touareg; en français, anglais et dioula, *Strange O'Clock* porte la rage de vivre, l'espoir et le besoin intarissable de liberté. Par leurs mots et notes sans frontière, Christophe et Cély offrent une musique vivante, ouverte et respectueuse, qui invite au voyage et porte à la rencontre de soi, de l'autre.

Le groupe a déjà plus d'une centaine de dates à son actif (dont les premières parties de Claudio Capéo, Lucky Peterson, Bombino, Manu Dibango).

Leur premier EP enregistré en home studio sort en février 2017, le clip officiel « Mousso Koro Ba » en mars 2018. Leur premier album fait sa sortie officielle en avril 2019.

En parallèle, le duo a participé à plusieurs actions culturelles:

- Concerts pédagogiques: en médiathèque (Caen, Cléon, etc.), en centre de loisirs (Gouville-sur-mer) ;
- Projet de médiation en centre pénitencier (Coutances) ;
- Projet culture collège (année 2018/2019) avec le collège de Cerisy-la-Salle ;
- Projet “La fabrique à chanson” (partenariat avec le théâtre de Coutances et l’école primaire de Courcy) ;
- Projet d’initiation et d’intégration d’un collectif de soutien aux réfugiés (Festival Blues en Loire 2019).

Distribution :



Christophe Balasakis (guitares, loops, stomp box).

Guitare en main à l’âge de dix ans, il ne la quittera plus. Enfant, il commence par prendre des cours de guitares auprès d’un professeur de formation classique puis un deuxième spécialisé en blues. Il apprend vite et, étant d’une contrée retirée en campagne, avec peu d'accès à la culture, il se tourne rapidement vers l'autodidaxie. Au fil des années, il évolue dans différentes formations (funk, reggae, hip hop, rock) mais le blues persiste, lui rappelant toujours qu'ils sont, d'une certaine manière, indissociables.



Cély (chant, calebasse, tambourin).

Elle fut l'un des premiers membres actifs occidental de l'association Sitala du Burkina Faso (association culturelle et sportive). Issue d'une formation de danse traditionnelle africaine, elle vit pendant plusieurs années entre la France et le Burkina Faso, menant des projets d'actions culturelles au sein de Sitala Lillin'Ba (association franco burkinabé reconnue d'utilité publique) et fait partie de leur troupe musicale en tant que choriste et danseuse. En parallèle, elle travaille, en autodidacte, ses propres compositions musicales (chant, guitare, n'goni (instrument à corde d'Afrique de l'Ouest). La vie la ramène à sa Normandie natale où elle se consacre alors à ses projets artistiques personnels.

Quelques pistes de contenu pour le travail en résidence

❖ AXE ARTISTIQUE DE LA RESIDENCE

- Travail scénique (placement, déplacements, interaction entre musiciens, interaction avec le public...) ;
- Création artistique : travail sur les arrangements et structuration des nouveaux morceaux. Travail sur les problématiques de certains morceaux (boucles, problèmes de mesure...)

❖ PROPOSITIONS PEDAGOGIQUES, PISTES D'ATELIERS

- Répétitions ouvertes : suivre le processus de création, échanger sur l'identité musicale du duo et les fonctionnements propres à leur formation ;
- Présentation de la calebasse : contexte historique et culturel (Afrique de l'Ouest); découverte de la résonnance, des timbres et textures...
Atelier instrumental : calebasses et autres percussions y compris l'instrument pratiqué par l'élève ;
- Présentation du looper : utilisation qui en est faite par l'artiste (comment, pourquoi ?); méthodes, contraintes, présentations des effets (overdrive/ wakwah/ octaver / delay / reverb) : qu'est-ce qu'un rack, à quoi ça sert, pourquoi, à quel moment ?
Atelier : appréhender les notions de cycle, de rythme; percevoir la pulsation et toute son importance dans la musique ;
- Le choix du duo, pourquoi? Quels avantages, quelles difficultés à prendre en compte ? Mise en situation des élèves par deux ou trois ;
- Chanter et jouer en même temps, comment on fait? Travail sur la pulsation et sur son intériorisation
Dissociation corporelle (voix et membres supérieurs et/ou inférieurs) ;
- Le dialogue entre instruments. Question / réponse : la voix questionne, la guitare répond, et vice et versa. Comprendre cette notion, l'explorer, la mettre en pratique ;
- Texture de son : différence entre deux guitares acoustique ou électrique.
Le rapport au style musical, le rapport à l'intention ou à l'émotion recherchée (selon ce que je veux faire entendre/comprendre/ressentir, je n'utiliserai pas les mêmes textures de son) ;
- Échange sur l'autodidaxie, ce qu'elle apporte, en complémentarité de l'enseignement par un professeur ;
- "La musique par/part de l'émotion": rapport aux sens, à soi, à l'intuition... Comment faire passer l'intention? (le texte est dans une langue inconnue mais je ressens son intention, comment, pourquoi?). Gérer la compréhension par l'émotion ;
Le groove comme la densité, partent de ton instrument, de toi, de vous deux?
L'inspiration demande-t-elle le lâcher prise ou accroche t-elle à mes émotions?
- Le placement scénique: pourquoi tel ou tel emplacement ? Lien avec le public, lien avec les autres musiciens ;
- Les balances : comment ça se passe? À quoi ça sert?
- La représentation, le concert
 - o Rapport au public (interaction avec le public, comment, pourquoi..) ;
 - o Rapport des musiciens entre eux (sentir la présence de l'autre, avec ou sans gestuelle et regard, nous sommes ensemble, nous le ressentons, ainsi le public le ressent également) ;
 - o Comment se préparer à la représentation : optimiser ses aptitudes: concentration, gestion du stress, etc.

- Échauffements et détente corporelle pour une meilleure pratique de son instrument comme pour l'ouverture à la création ou la gestion du stress lié aux représentations ;
- Concert de fin de résidence : intégration d'une partie des élèves de l'école (quelle que soit leur pratique instrumentale ou vocale) à quelques morceaux du répertoire et/ou création.

❖ CALENDRIER ENVISAGEABLE

2 semaines entre janvier et juin 2020, calendrier à affiner avec l'école de musique.

Pour en savoir plus :

<https://www.strange-o-clock.com/>

Vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=o-8uvqup5sA>

<https://www.youtube.com/watch?v=HI9Ei1VFf64>

Contact :

strange.o.clock@gmail.com / 06 87 96 62 82 (Cély)

Ce projet artistique bénéficie d'une aide financière supplémentaire du FAR Agence Musicale Régionale de 1 000€ Un soutien du FAR pour la qualité artistique, les compétences pédagogiques ainsi que la présence effective de ces artistes sur les scènes normandes.

2. DANSE

Ashley Chen – chorégraphe et danseur



Présentation du projet et parcours artistique

Ashley Chen fait ses études au Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Paris de 1994 à 1999. Après une création avec Thomas Duchâtelet, il s'envole en 2000 vers New York pour intégrer la Merce Cunningham Dance Company. Il y reste quatre ans, participe à cinq créations et danse une dizaine de pièces du répertoire. Il revient ensuite en France et joint le Ballet de l'Opéra de Lyon, où il interprète des pièces des chorégraphes Christian Rizzo, Angelin Preljocaj, William Forsythe, Russel Maliphant, Mathilde Monnier et Trisha Brown.

En 2006, il quitte le Ballet pour silloner l'Europe et les différentes collaborations. Il travaille avec John Scott et Liz Roche à Dublin, Michael Clark à Londres, Jean-Luc Ducourt et Michèle Ann de Mey à Bruxelles, Philippe Decouflé, Boris Charmatz, Mié Coquempot, Fabrice Dugied en France.

En 2002, Ashley Chen chorégraphie "*We're all grown up now!*" à New-York. Un an après, il monte avec Marise la Lagrave « *I'm not a Gurre!!!* », vidéo-danse filmée dans l'état de New-York. En 2008, il crée avec le collectif Loge 22 « *I meant to move* » à Lyon.

En 2012, il fonde la compagnie Kashyl dans le Calvados. Après une carrière d'interprète hétéroclite, il a le désir de monter des pièces chorégraphiques originales et insolites où il peut se permettre une exploration profonde de la création scénique. Son intérêt chorégraphique n'est pas basé sur la composition harmonieuse de mouvements ni sur la narrativité des situations mais plus sur la manière dont le spectateur se retrouve plongé dans diverses atmosphères. Il tend à expérimenter sur le réel des performances physiques où le danseur poursuit sa tâche avec conscience et détermination, exposant ainsi l'investissement brut et radical de l'interprète. Il pousse le corps du danseur à un engagement physique certain pour arriver à un stade d'épuisement où le mouvement se retrouve juste et éthétré.

Il se questionne ainsi sur divers sujets, comme la nécessité du danseur à répéter jusqu'à l'épuisement, la ténacité des interprètes dans leurs tâches dans « *Habits / Habits* » (2013), le besoin de l'homme à vouloir surpasser l'autre et l'absurdité de cette compétition dans « *Whack!!* » (2015), la manière d'influencer la vision du spectateur en changeant les

vecteurs scéniques et en jouant sur le hasard dans « *Chance, Space & Time* » (2016), questionne la dimension sociale positive contenue dans les danses populaires à partir du travail sur l'énergie et le sens du « groupe », d'un collectif de danseurs, dans « *Unisson* » (2018).

Il entreprend une nouvelle création « *Rush* » (2019), un duo sur l'urgence et le besoin d'avancer à tout prix, et se penche sur sa prochaine création de groupe « *Distances* » (2020) afin d'entamer un travail sur les relations spatiales des interprètes : il est question d'espace vital, d'intrusion, d'éloignement et d'isolement, mais aussi de proximité, qu'est-ce qui est exposé lorsque les individus sont proches, trop proches, loin, trop loin. Ashley Chen souhaite montrer ainsi la nécessité de tolérance et de respect envers chacun.

La compagnie Kashyl a présenté ses pièces à Paris (studio Le Regard du Cygne, l'Etoile du Nord), à New-York (LaMama Experimental Theatre Club, Festival Danse: a French-American festival of Performances and Ideas), au Havre (Le Phare / CCN du Havre, Festival Pharenheit), en Irlande (Dublin, Cork, Carrick on Shannon, Limerick et Galway), à Tours (CCN de Tours, Soirées Spots), à Nantes (CCN de Nantes, Festival Trajectoires), à Lyon (Maison de la danse), à Marseille (KLAP), à Reims (Le Manège, Scène Nationale).

Axes de travail de la résidence

2 options de travail sont envisageables, autour de 2 créations d'Ashley Chen :

- ❖ 1^{ère} option : travail autour du spectacle « *Unisson* » (création 2018)



© Jérôme Brody

- **Courte description du propos du spectacle**

Ashley Chen prend la mesure des maux de l'époque, déplorant la précipitation d'une vie urbaine contemporaine marquée par l'individualisme, la surconsommation, la crainte de la mixité et la méfiance. « *Unisson* » mêle une danse hybride à une problématique de reflux imposée par une écologie décroissante. Et suggère une résolution par la simplicité et le rappel de la dimension sociale positive des danses populaires : 7 interprètes explorent différents types de danses, puis les recyclent en une nouvelle chorégraphie métissée, fondée par la notion d'ensemble pour atteindre une félicité commune.

Distribution

Conception – chorégraphie : Ashley Chen

Interprétation (7 interprètes) : Magali Caillet-Gajan, Ashley Chen, Konan Dayot, Peggy Grelat Dupont, Mai Ishiwata, Théo Le Bruman, Lucius Roméo-From,

Direction musicale : Pierre Le Bourgeois / Animaux Vivants

Création lumières : Eric Wurtz

▪ Note d'intention

De la consommation individuelle au mouvement collectif...

Pourquoi danser ?

Qu'est-ce que l'unité ? Qu'est-ce que la communauté ?

Se rassembler ? Bouger ensemble ? Mais pour quoi faire ?

On surconsomme, on jette, on étale ce dont on ne se sert plus. On engloutit tout, les informations, les aliments, la physicalité, les mouvements de nos corps... On les digère mal et trop vite, sans y prêter attention. A-t-on peur de rater quelque chose ? Avons-nous peur de manquer ? Pourquoi ne prenons-nous plus le temps d'apprécier les petites choses ? Tout va si vite... On s'interroge sur l'héritage, sur notre héritage, tout en cherchant à avancer. Les gestes, les actes sont individuels. On danse moins avec les autres, nous dansons moins ensemble, en société... C'est pourtant un plaisir simple.

Les danses populaires sont-elles passées de mode ? Que reste-t-il d'elles, dans nos sensations, dans notre mémoire collective ?

Sur scène, il y a des matériaux et des pas de danse. Des objets finis, cassés, obsolètes et des mouvements passés, délaissés, oubliés. Défragmentés, déconstruits. Aucun élément n'a de relation évidente avec l'autre. Comment arrivons-nous à une unité avec toute cette matière ? Que gardons-nous ? Comment le recyclons-nous ? Nous prenons le temps. Nous observons. Nous recherchons. Et, finalement, nous nous mettons en mouvement, nous assemblons, nous construisons à partir d'un détail, d'un geste, collectivement, à l'unisson... Nous bougeons ensemble. Par nécessité, nous inventons notre nouvel espace. Par plaisir, une nouvelle danse.

Ashley Chen

▪ Principes chorégraphiques

Sur une pulsation forte, constante presque entêtante, six danseurs évoluent dans un espace scénique évoquant une décharge. Ils dansent chacun dans des styles populaires très différents tels que la danse Inuit, le disco, le hip-hop, la danse du Botswana...

Durant ces expériences solitaires où chacun se retrouve à développer individuellement sa chorégraphie, son parcours, son propre chemin, un décor est construit avec les débris épargnés dans l'espace.

Cette chorégraphie désorganisée voire chaotique s'ordonne petit à petit, laisse place au fur et à mesure à un point de rencontre entre les danseurs, à une danse mélangeant les styles vus précédemment, à une organisation synchronisée et dynamique.

Et finalement apparaît une série de mouvements concordants entre les interprètes. Ils courrent, tombent, ralentissent, étendent un bras ou une jambe, construisent, sautent, accélèrent, le tout à l'unisson. Cet autre acharnement, celui de continuer à bouger ensemble, sera long avant d'arriver à un état second, un état d'épuisement, où le mouvement devient plus simple, plus juste, plus éthétré. Où le geste prend son sens dans une chorégraphie collective.

- **Composition musicale**

Une pulsation constante, comme un métronome furibond qui ne s'arrête jamais... Ce martèlement de musique électronique évolue, tant dans l'intensité du volume que dans les textures. Ce rythme reste inexorablement présent, de l'ouverture de la salle à la sortie du dernier spectateur.

- ❖ **2^{ème} option : travail autour du spectacle « Rush » (création 2019)**



© Patrick Berger

- **Courte description du propos du spectacle**

Deux hommes courent, ensemble, séparément, ils se croisent, s'évitent, se bousculent, se ruent, ils dansent, se soutiennent, s'apprécient, se détestent. Ils s'interrogent, s'observent, s'ignorent tout en courant, toujours en courant, sur des morceaux musicaux qui marquent, qui ont marqué et qui marqueront. Un flux de circulation dense se crée, évoquant la nécessité d'avancer : les heures de pointe, les fourmis qui s'affairent à leurs tâches, un exode. Il est question d'urgence.

Montrer les états psychiques et physiques qui découlent de ces situations. La fatigue s'installe, l'adrénaline monte et ainsi différentes émotions affluent : le plaisir, l'appréhension, l'exaltation, la transe, l'ivresse... On arrive au rush.

Distribution

Conception - chorégraphie : Ashley Chen

Interprétation : Ashley Chen, Julien Monty

Direction musicale : Pierre Le Bourgeois / Animaux Vivants

Création lumières : Eric Wurtz

Création costumes : Marion Regnier

- **Note d'intention**

Travailler sur la course, sur ce qu'elle évoque d'une situation urgente, d'une société rythmée par l'urgence...

Une urgence, rythmée par des atmosphères musicales. Des morceaux de musique, essentiels, divers et "fondamentaux", pour les coureurs/danseurs mais aussi pour le public qui observe cette course. Ce sont des morceaux qui marquent, qui ont marqué et qui marqueront.

On voit les protagonistes courir, sur ces différentes musiques, on les regarde interagir. On les observe s'élancer, s'engouffrer, franchir.

Une nouvelle écriture en continuité avec le travail sur « Unisson », qui évoque la précipitation d'une vie urbaine contemporaine marquée par l'individualisme, la surconsommation.

▪ **Principes chorégraphiques**

Pour travailler cette écriture, il s'agira de s'inspirer des procédés chorégraphiques de l'« Effort Shape » de Rudolf Laban, tels que les quatre facteurs basiques du mouvement : Poids, Espace, Temps, Flux.

Le Flux : attitude libre ou contrôlée ;

Le Poids : attitude légère ou ferme ;

Le Temps : attitude soudaine ou maintenue ;

L'espace: attitude droite ou flexible.

Travailler des actions corporelles basiques qui, selon des graduations de qualités (intensités) peuvent donner origine à chacune de ces mêmes actions, pouvant même les transformer les unes en les autres : tordre, presser, tailler, frapper, flotter, glisser, tapoter, effleurer.

Il y a aussi des actions dérivées qui permettent d'élargir le spectre de ces notions. A titre d'exemple : « tordre » deviendrait, selon une graduation d'effort qualitatif : arracher, cueillir, étendre, enrouler... ; « tailler » deviendrait : battre, jeter, fouetter...

Et puis toujours le jeu spatial, comment, où on se déplace, quel rapport, quelle perspective, qu'est-ce qu'on met en jeu l'un par rapport à l'autre, que mettons-nous en jeu avec le spectateur ?

À partir de ces 2 propositions, Ashley Chen propose aux élèves des établissements d'enseignement artistique du département un projet largement participatif, donnant lieu à une restitution publique, et s'adressant idéalement à un ou deux groupes d'élèves (déjà constitués ou à constituer). Le but étant de créer, avec eux, une chorégraphie, revisitant les grands principes des 2 créations :

- Pour « Unisson » : travail autour des danses populaires et sociales dans l'idée de « visiter ces danses, les décomposer et les recycler pour en créer une nouvelle à partager par le groupe ».
- Pour « Rush » : travail autour de la question suivante : comment investir l'espace avec un groupe qui se précipite ? (plutôt à l'attention d'un ou de plusieurs groupes d'ados, qui pourraient être accompagnés de musiciens)

Calendrier possible des interventions : à définir avec Ashley Chen

Pour en savoir plus :

<https://www.lydlm.fr/compagnies-theatres-artistes/kashyl>

Liens vidéo :

« ***Unisson*** » :

Teaser : [UNISSON on Vimeo](#)

Captation du spectacle : <https://vimeo.com/256323461> (mot de passe: KASHYL)

« ***Rush*** » :

Teaser : <https://vimeo.com/326433882>

Captation du spectacle : <https://vimeo.com/323558517> (mot de passe: kashyl)

“***Burn, burn***” (version pour groupe): <https://vimeo.com/258747866> (mot de passe : burn)

Contact : Sébastien Kempf, responsable des productions et de la diffusion au CCN

02 31 85 83 93 - 06 74 79 68 87 - sebastien.kempf@ccncn.eu

3. THEÂTRE

Compagnie Le ballon vert



Présentation du projet et parcours artistique

▪ Présentation de la Compagnie

Le ballon vert est une compagnie qui s'est implantée à Caen en 2013. La compagnie et ses artistes développent une recherche artistique en dehors des espaces dédiés à l'art et portent un regard attentif à ce que l'on nomme l'espace public.

Comment transformer l'espace public en un espace commun ?

« Les arts de la rue sont le plus souvent connus comme des arts festifs, simples d'accès, mariant les mots et les artifices, revisitant à l'envie notre environnement. Néanmoins, les mythes contemporains, le monde tel qu'il est et les utopies pour demain, donnent aujourd'hui naissance à des écritures artistiques singulières. Nous cherchons à inscrire une trace, afin de décaler le regard quotidien, celui qui ne voit plus ou qui ne se donne plus le temps de voir. Nous nous nourrissons des histoires de la ville au travers d'enquêtes, de repérages urbains, de collectes de récits intimes, de récits fictionnels, de sujets d'actualités... pour provoquer des rencontres qui oscillent entre absurde, intime et ce que l'on nomme « le réel ». Douter de ce qui paraît immuable et s'autoriser à se perdre un peu, pour mieux entendre et observer ce qui se raconte ensemble, ici et maintenant. »

La compagnie se compose d'une équipe pluridisciplinaire qui ne limite pas ses projets à une seule pratique artistique et qui a pour objectifs d'ouvrir le plus de voies possibles au travers de la ville. Elle rassemble ainsi 9 artistes, issus des pratiques de la danse, de la musique, des arts plastiques ou du théâtre.

▪ **Le projet de création : « DEMOKRATIA MELANCHOLIA » - Qu'est-ce que la démocratie pour vous aujourd'hui ?**

Pour « Demokratia Melancholia », notre travail s'est construit autour d'Hannah Arendt. J'ai traversé son œuvre, sa vie, compilant et empilant tout ce que je pouvais attraper. Autour de cette figure emblématique, j'ai d'abord demandé à un sociologue de m'accompagner sur

la réalisation d'un entretien qui porte sur notre relation à la démocratie. Cet entretien s'adresse à 12 auteurs et autrices en Europe que j'ai choisis. Par le biais d'une lettre personnalisée je les convie à cette réflexion et je leur propose une rencontre filmée. Un premier matériau qui vient témoigner d'une époque et du regard que nous portons sur elle.

L'ensemble de ces éléments est ensuite transposé au plateau avec une équipe artistique pluridisciplinaire au cours de 4 temps de recherches que nous nommons « les labos ». Chaque laboratoire mélange des membres de l'équipe de la compagnie et de nouveaux artistes. Nous mettons en place un protocole de travail qui nous pousse à l'échange, à l'expression d'une diversité culturelle et d'une multitude de points de vue, nous travaillons sur le pluralisme. Chaque laboratoire proposera une rencontre avec le public, autour d'une lecture, d'une maquette, d'une installation, d'une conversation, etc.

La création du spectacle prendra forme ensuite sur 5 semaines de résidence de création au cours desquelles nous serons les narrateurs de cette écriture plurielle.

Amélie Clément

▪ **Les artistes en création**

(Distribution en cours)

- **Amélie Clément** est la directrice artistique de la compagnie depuis sa création. Elle est issue du théâtre de salle et elle a commencé sa carrière en tant que comédienne. Son attachement pour la pratique théâtrale provient des mots, du plaisir de la langue et de son attachement pour la musique qu'elle développe. Prendre la parole est un acte de courage non négligeable, nommer le monde qui nous entoure est une manière d'en faire partie.
- **Les musiciens** qui accompagnent la compagnie sont issus de pratiques diverses, de l'électro à l'acoustique. Les outils que nous utilisons sont très différents d'une création à l'autre. Cependant nous utilisons de plus en plus de montages sonores issus du travail de fiction radiophonique. Un moyen de faire exister ce que l'on ne voit pas et de mesurer la capacité que nous avons à nous convaincre de ce qui n'existe pas, tout du moins en face de nous à ce moment précis. L'ouïe est un moyen de stimuler notre imaginaire et il est devenu pour nous un terrain de jeu de prédilection.
- **Le travail du corps** est issu de la danse contemporaine, de celle qui déploie un récit et qui sait faire preuve de simplicité dans l'exécution du geste. Grégory Robardet qui est un de nos partenaires les plus fidèles, s'est formé d'abord en tant que comédien et ensuite chez Maguy Marin à Lyon. Nous avons poursuivi notre collaboration ensuite aux côtés de Lucie Paquet qui intervient en tant que danseuse et plus spécifiquement dans l'espace public.

Axes de travail de la résidence

Notre travail porte sur les enjeux de l'espace public, sur ce que cela signifie de proposer un poème en dehors des lieux dédiés à l'art, au travail de l'artiste, qui se doit d'ouvrir son œuvre pour entamer une conversation avec celle ou celui à qui il a donné rendez-vous ici et maintenant, tout en y intégrant un contexte qu'il en maîtrise pas. Il n'y a pas de meilleure

manière d'appréhender l'espace public que de s'y confronter et de venir y tenter quelque chose.

L'ensemble des partenariats que nous mettons en place est toujours co-construits avec les enseignants, les habitants, les intervenants ou encore les badauds de la rue. Nous avons développé de nombreux outils pour ouvrir et générer des espaces d'échanges, des espaces communs.

Poser aujourd'hui la question de la démocratie revient à prendre un risque. Prendre le risque qu'elle ait bien lieu et que cela nous déstabilise. Dans « Demokratia Mélancholia », nous cherchons une réflexion ludique et joyeuse, convaincue que la transposition de l'art est un des moyens d'ouvrir les chemins de la pensée, notre vision du monde moderne. Pour cela nous avons au cœur de la compagnie de nombreuses collaborations avec des artistes aux multiples compétences.

Arnaud Longval et Guillaume Voisin, tous deux musiciens et techniciens son, prennent en charge la réalisation du travail sonore, des réflexions qui vont de sa conception à sa diffusion.

Nous travaillons avec des artistes interprètes, qu'ils ou qu'elles soient issu.e.s d'un univers théâtral ou de la danse. Difficile aujourd'hui de vous dire qui composera l'équipe, nous n'avons pas terminé notre travail de distribution.

Nous souhaitons proposer une résidence construite en trois temps :

- Un temps de répétition de la compagnie à l'élaboration du spectacle. Ces temps de répétition seront ouverts et nous permettrons d'avoir un temps d'échange sur le fond comme sur la forme ;
- Des ateliers de pratiques, avec une mise à disposition de nos compétences et de nos outils (musique électronique, construction d'univers sonore, atelier de pratique théâtrale, prise de parole dans l'espace public, etc.) ;
- Un temps d'échange et d'expérimentation dans l'espace public (analyse de sa conception, de son récit et de notre capacité d'artiste à y proposer quelque chose).

Calendrier possible de la résidence : mars et avril 2020 (possible également en mai, en dehors de la semaine du 11 au 17 mai)

Contact :

Marie Clouet, administratrice : leballonvert@gmail.com / 06 86 85 89 04
Amélie Clément, directrice artistique : leballonvert@yahoo.fr / 06 20 25 73 36

Pour en savoir plus : www.leballonvert.com

À noter : la compagnie est accueillie en résidence au centre de création et d'histoire de Regnéville-sur-mer, du 29 avril au 3 mai 2019, et du 2 au 13 septembre 2019 : une opportunité à saisir pour rencontrer les artistes et peaufiner avec eux le projet de résidence et les axes de travail

4. CALENDRIER ET CONTACT

Début mai 2019 : envoi du formulaire de l'appel à projets « Établissements d'enseignement artistique » dans les établissements (téléchargeable en ligne sur le site culture.manche.fr)

12 juillet 2019 : date limite de retour des projets, accompagnés des pièces justificatives, à la Délégation à la Culture du Conseil départemental de la Manche.

Courant **septembre 2019**: réunion du Comité de pilotage : étude et validation des projets

Octobre 2019: vote en Commission permanente

Contact

Conseil départemental de la Manche
Délégation à la culture
Stéphanie Huguet
stephanie.huguet@manche.fr
02 33 05 96 47
<http://culture.manche.fr>

Annexe : exemple de convention type

ENTRE

Nom de la structure

Adresse :

Téléphone :

Représentée par (Fonction, Civilité) :
ci-après dénommée « la structure d'accueil »

ET

Nom de la compagnie/de l'artiste :

Adresse :

Téléphone :

N° de Siret :

Représentée par (Fonction, Civilité) :
ci-après dénommée « l'équipe artistique », « la compagnie »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : L'objet de la convention de résidence

L'objet d'une résidence est essentiellement la mise à disposition d'un lieu et éventuellement de moyens techniques, humains, logistiques et financiers à destination d'une compagnie, permettant la création d'une œuvre. S'agissant d'une résidence de création et d'une résidence pédagogique, le but est également de permettre la rencontre entre un artiste/une équipe artistique et les publics de l'établissement d'enseignement artistique, voire de façon plus large les habitants du territoire.

Mentionner le lieu et les dates de début et de fin de résidence, ou, dans le cas d'une résidence fractionnée, les dates de début et de fin des périodes.

Article 2 : Le projet artistique

- Projet et missions de la structure d'accueil

Présenter succinctement l'établissement d'enseignement artistique, les grandes lignes de ses missions et de son projet d'établissement ;

- Projet artistique de l'équipe artistique

Présenter en quelques lignes le projet de création de l'équipe artistique accueillie ;

- Projet artistique (et culturel) de la résidence

Énoncer le projet et les objectifs de la résidence (projet artistique et culturel commun à la structure et à l'équipe artistique, dans le cadre de cette résidence) :

Cette résidence a pour objectifs de permettre à l'artiste de :

- disposer de temps et de moyens financiers, techniques, logistiques, etc.
- poursuivre un travail de création/ amorcer la création d'un spectacle/ finaliser l'écriture d'un texte en cours/ mener un projet de création, en lien avec les habitants de / avec le territoire de / sur le thème de...

L'équipe artistique dispose du temps de la résidence pour se consacrer à son travail de création. Cependant, en lien avec son travail de création et son univers artistique, l'équipe artistique participera également à des actions à caractère pédagogique, en direction des élèves de l'établissement : actions de sensibilisation/ de médiation/ d'animation, ateliers de pratique artistique, pratiques collectives, selon un volume et un calendrier défini conjointement. Le nombre d'interventions demandées à l'équipe artistique ne pourra excéder

« X » par jour/ « Y » par semaine et il sera tenu compte pour son élaboration du temps de préparation. Un descriptif et calendrier détaillés des interventions seront élaborés en concertation avec l'équipe artistique (à joindre en annexe de la Convention). Ce calendrier pourra être modifié/complété, d'un commun accord, au cours de la résidence, en fonction des besoins et souhaits exprimés par chacune des parties et par les différents interlocuteurs de la résidence.

Indiquer si l'équipe artistique conserve son indépendance vis-à-vis d'éventuelles sollicitations, participations à des manifestations extérieures, à condition que cela soit compatible avec le planning de la résidence et qu'en soit informée par avance la personne référente et la structure.

La structure d'accueil et l'équipe artistique conviennent conjointement de la prise en charge des rémunérations des artistes et personnel technique afférents à ces actions.

Article 3 : Les engagements de la structure

Les conditions d'accueil :

La structure d'accueil met à disposition de l'équipe artistique un espace de travail (plateau, salle, bureau...) en ordre de marche. Elle prend en charge les frais afférents à son entretien. Un jeu de clés est remis à l'équipe artistique à son entrée dans les lieux, qui devra le restituer complet à son départ. Si des personnels techniques ou administratifs sont mis à disposition de l'équipe artistique, la structure d'accueil assure le paiement des leurs salaires et charges relatives.

La structure d'accueil annexera une fiche technique à la présente convention et invitera la compagnie à en prendre connaissance intégralement. La structure d'accueil prévoit et informe l'équipe artistique des conditions matérielles et techniques de son accueil, afin de permettre la mise en place effective de la résidence (temps de création, répétition...), mais aussi des actions éducatives, artistiques et culturelles qui en découlent.

Toute demande de matériel technique supplémentaire ou d'emploi d'un technicien supplémentaire ne peut incomber à la structure d'accueil et devra faire l'objet d'un accord préalable à la signature de la convention. Toute demande ultérieure, réalisée pendant le temps de la résidence restera à la charge de la compagnie.

L'action culturelle :

Les actions à caractère pédagogique et rencontres avec l'équipe artistique feront l'objet d'une coordination et d'un suivi par la personne référente de la structure d'accueil, qui veillera au bon équilibre entre temps de création, et temps d'interventions à caractère pédagogique.

La sortie de résidence :

À l'issue de la résidence, l'œuvre de l'équipe artistique et les éventuelles productions collectives réalisées durant la résidence pourront faire l'objet d'une restitution/filage/sortie de résidence.

Dans ce cas, la structure d'accueil apportera son soutien à l'équipe artistique au cours de l'installation et du démontage sur le lieu de présentation. Les frais liés à la présentation (technique, communication) seront pris en charge par la structure d'accueil. La structure d'accueil contribuera, si besoin, à diffuser l'information quant à cette présentation auprès des publics et/ou professionnels, après concertation et accord avec l'équipe artistique.

La communication :

La structure d'accueil assurera la communication de la résidence et de sa sortie auprès de la presse, des publics et professionnels. La structure d'accueil s'engage à « communiquer

sur»/ « informer la presse de » la résidence et à mentionner le nom de l'équipe artistique dans ses relations avec les partenaires et avec la presse au sujet du projet en cours.

La responsabilité civile :

La structure d'accueil doit s'assurer au titre des responsabilités civiles d'organisateur et de propriétaire.

Article 4 : Les engagements de l'équipe artistique

Le travail de création :

L'équipe artistique s'engage à travailler le projet artistique pour lequel elle est accueillie en résidence, objet de la présente convention.

L'utilisation du lieu :

D'une manière générale, l'équipe artistique s'engage à avoir un comportement respectueux et responsable vis-à-vis des locaux qui sont mis à sa disposition. L'équipe artistique signalera dans les plus brefs délais tout problème survenant et toute dégradation involontaire du mobilier ou du matériel. Il est demandé de ne pas fumer à l'intérieur des locaux.

Les rémunérations du personnel :

L'équipe artistique s'engage à effectuer le règlement des rémunérations et charges relatives de son personnel et à respecter la législation en vigueur à ce sujet, y compris concernant le droit d'auteur.

L'action culturelle :

L'équipe artistique s'engage à participer aux rencontres ou présentations de son travail en direction d'un large public prévues dans la présente convention. L'équipe artistique, sur demande préalable, acceptera d'ouvrir ponctuellement son espace de création à des visiteurs individuels, ou des groupes, sans autre forme d'engagement.

La sortie de résidence :

À l'issue de la résidence, l'œuvre de l'équipe artistique et les éventuelles productions collectives réalisées durant la résidence pourront faire l'objet d'une restitution/filage/sortie de résidence.

L'équipe artistique organise la mise en place technique de cette présentation.

Propriété des droits et communication :

L'équipe artistique fournit tous les éléments nécessaires aux supports de communication. L'équipe artistique est propriétaire des droits moraux et patrimoniaux de l'œuvre réalisée dans le cadre de la résidence. Elle peut céder ces droits à titre gracieux à la structure d'accueil, pour un extrait de l'œuvre (ou d'œuvres antérieures), sur un certain nombre de supports afférents au projet (tracts, programmes, affiches, site web, etc.).

L'équipe artistique autorise la structure à reproduire ses œuvres à des fins de promotion de la résidence (et du spectacle s'il est programmé par la suite), sous la ou les formes suivantes : imprimé (brochure, programme, dossier de presse, communiqué de presse...) / carton d'invitation / affiche, affichette / site web et réseaux sociaux. L'équipe artistique autorise la reproduction et la diffusion dans la presse régionale et nationale (presse écrite, radio, télévision) de ses œuvres. La cession à titre gracieux du droit de reproduction accordée par l'équipe artistique est non exclusive, non transférable et sans limite de territoire quant à la distribution des reproductions. La cession du droit de reproduction est valide pour une période maximale de X mois à compter de la signature de la présente convention.

L'équipe artistique autorise en outre la reproduction des œuvres créées pendant le séjour pour une exploitation à des fins purement culturelles et pédagogiques, non lucratives, dans le cadre de la résidence et de la fin de résidence, pour leur consultation sur place à des fins

éducatives pour la durée de la propriété artistique et pour les archives de la structure d'accueil.

Pour toute diffusion, totale ou partielle, de l'œuvre réalisée dans le cadre de la résidence, l'équipe artistique devra faire porter la mention « Réalisé avec le soutien de... »/ « Cette œuvre a été réalisée dans le cadre d'une résidence à..., organisée par »/ et mentionner le nom de la structure d'accueil dans ses relations avec les partenaires et avec la presse au sujet du projet en cours.

Responsabilité civile et assurances :

L'équipe artistique devra avoir souscrit une assurance qui prendra en charge tout dommage lié aux biens ou aux personnes causé à un tiers. L'équipe artistique devra fournir une attestation de responsabilité civile pour toute la durée de la résidence.

L'équipe artistique devra assurer ses propres biens et matériel pendant toute la durée de la résidence.

Article 5 : Les moyens alloués et conditions financières

Financement de la résidence

La résidence, d'une durée de .. semaines, a un coût global de€ (incluant le travail de création et le travail d'action culturelle. Cf. budget détaillé en annexe). Ce coût sera pris en charge par :

- La collectivité locale (commune/communauté de communes/communauté d'agglomération) à hauteur de ... €
- Le Conseil départemental de la Manche à hauteur de ... €
- Autres ressources :€

Les modalités de restauration

- L'équipe artistique prend elle-même en charge la restauration.
- La structure d'accueil dispose d'un service de restauration collective. L'équipe artistique peut y prendre ses repas (préciser éventuellement les horaires).
- L'équipe artistique reçoit un per diem (préciser le montant) par jour de présence pour ses repas. Le petit déjeuner peut être compris dans les modalités d'hébergement (et dans ce cas fourni par la structure d'accueil).
- L'équipe artistique se charge de ses repas et est remboursée par la structure sur présentation de factures et/ou sur une base forfaitaire (journalière ou par repas) : préciser le montant.

La structure d'accueil pourra inciter la compagnie à valoriser son apport dans le budget prévisionnel de la compagnie pour cette création (coût journalier ou autre...).

Les modalités d'hébergement

Si des facilités sont proposées aux artistes pour leur hébergement (prise en charge des nuitées, hébergement chez l'habitant, etc.), il est bon de le préciser dans la Convention

Article 6 : Le désistement-défaillance

Au cas où des difficultés surviendraient entre les deux parties à propos de la présente convention, ceux-ci s'engagent à d'abord coopérer pleinement en vue de trouver une solution amiable au litige avant d'en référer aux tribunaux compétents.

Article 7 : Les clauses de résiliation

La convention prend fin dès la fin de la résidence soit le (DATE).

Des modifications pourront être apportées à cette convention, au cours de la résidence, par avenant(s) conjointement signé(s) par les deux parties.

Toutefois, chacune des deux parties pourra mettre fin à la présente convention pour manquement à l'une des obligations mentionnées dans la présente convention. Dans tous les cas, un préavis d'un mois devra être respecté.

En cas de litige, et après épuisement des voies amiables, les tribunaux de « Ville » seront déclarés compétents.

Dans le cas où le projet prendrait fin avant le terme fixé, les deux parties conviendront, d'un commun accord, de sa résiliation. Préciser les conséquences en termes de financements.

Fait à , en .. exemplaires, le :

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

La structure d'accueil

L'équipe artistique